Mes obligations de publicité

Programmation 2021-2027

Lorsque vous bénéficiez de fonds européens vous devez le faire savoir. Cela fait partie de vos obligations en tant que bénéficiaire. Il s’agit d’une part d’assurer le respect de transparence, et d’autre part de développer la notoriété de l’Europe en Guyane ainsi que celle de votre projet.

Cette obligation s’applique dès le premier euro pour tout le projet, pendant et après la réalisation, tout au long de la vie du projet. Afin de remplir au mieux vos obligations de publicité, retrouver le guide ci-dessous ainsi que les éléments graphiques.

* Consultez le guide sur les obligations de publicité
* Téléchargez le logo de la Collectivité Territoriale de Guyane
* Téléchargez le logo de l’union Européenne
* Téléchargez le bloc marque CTG/Europe
* Consultez un exemple d’affiche A3
* Consultez un exemple de bandeau pour les réseaux sociaux
* Consultez un exemple de panneau de chantier